Image not found or type unknown

Assurance loyer impayes et remise en l etat

Par **Hobbi**, le **27/01/2015** à **09:25**

Suite au départ de mon locataire expulse j ai fait faire un etat des lieux par un huissier
L huissier m a dit de faire des devis pour l assurance loyer impayé que j ai remis à mon agent immobier qui a la gestion de mes biens
Celui ci ne veut pas me remettre les contrats d assurances
Pourquoi? En a t il le droit ? Et comment me faire rembourser ?

Bonjour,
La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".
Merci pour votre attention...

Par **HOODIA**, le **28/01/2015** à **07:40**

Vous avez un contrat avec votre gestionnaire ,vous ne pouvez agir librement sans prendre le risque que l'assurance loyer impayé botte "en touche" !
et le gestionnaire aussi.....

Par **Hobbi**, le **29/01/2015** à **08:41**

Bonjour merci pour votre réponse mais pourriez vous m expliquer ce que cela veut dire car je ne comprend pas ces termes juridiques
Merci

Par **Hobbi**, le **29/01/2015** à **08:43**

Bonjour merci pour votre réponse mais pourriez vous m expliquer ce que cela veut dire car je ne comprend pas ces termes juridiques
Merci

Par **HOODIA**, le **29/01/2015** à **09:18**

Votre contrat avec le gestionnaire lui donne le pouvoir d'intervenir seul pour l'assurance loyer impayé et dégâts !

RELISEZ votre contrat et mon message précédent !

Prenez rendez vous avec votre gestionnaire .....

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés